

# DÉCOUVREZ LES FORMULES ASSURANCE SCOLAIRE TEMPO ENFANTS

Votre enfant n'est pas scolarisé : Formule **BABY (B)**

Votre enfant est à l'école maternelle : Formule **MATERNELLE (M)**

Votre enfant du CP à la terminale : Formule **JUNIOR (J)**

1. PROTECTION PERSONNELLE		MONTANT MAXIMUM	FORMULES		
			B	M	J
<b>FRAIS DE SOINS</b> • médicaux, pharmaceutiques, transport, hospitalisation...	sur la base des frais réels	15 250 €	✓	✓	✓
<b>FRAIS SUPPLÉMENTAIRES</b> • Chambre particulière	46 €/jour	920 €	✓	✓	✓
• Location téléviseur	77 €	77 €	✓	✓	✓
• Frais d'accompagnant	16 €/jour	320 €	✓	✓	✓
<b>PROTHÈSE DENTAIRE</b> • Bris de dents	plafond par dent	382 €	✓	✓	✓
• Prothèse provisoire	plafond par dent	115 €			✓
<b>BRIS D'APPAREIL ORTHODONTIQUE</b>	plafond	382 €			✓
<b>BRIS DE PROTHÈSE AUDITIVE</b>	plafond	763 €			✓
<b>OPTIQUE</b> (limité à 2 événements par an)					
• Bris, perte ou vol de lunettes : monture	plafond par monture	77 €	✓	✓	✓
• Bris, perte ou vol de lunettes : verre	plafond par verre	39 €	✓	✓	✓
• Bris, perte ou vol de lentilles	plafond par lentille	39 €	✓	✓	✓
<b>INVALIDITÉ</b> • Suite à un accident réduisant les capacités physiques, intellectuelles ou mentales	de 6 à 15 % de 16 à 30 % de 31 à 50 % de 51 à 70 % de 71 à 85 % de 86 à 100 %	30 000 € 45 000 € 75 000 € 125 000 € 160 000 € 200 000 €	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓
Exemple de calcul : pour une invalidité de 31 % 75 000 € x 31 % = 23 250 €	franchise IPP	5%			
<b>ASSISTANCE</b> • Assistance tierce personne (majoration du capital invalidité)	majoration du capital invalidité de 25 %		✓	✓	✓
<b>CADRE DE VIE</b> • Frais d'aménagement du cadre de vie	plafond	22 900 €	✓	✓	✓
<b>DÉCÈS</b> • Frais d'obsèques	plafond	3 100 €	✓	✓	✓

2. GARANTIES COMPLÉMENTAIRES	PLAFOND	MONTANT MAXIMUM	FORMULES		
			B	M	J
<b>GARDE A DOMICILE</b> • Frais de garde à domicile (suite à accident)	16 €/jour	320 €	✓	✓	✓
	franchise franchise	2 jours ouvrés 2 jours scolaires	✓	✓	✓
<b>RATTRAPAGE SCOLAIRE</b>	23 €/jour franchise	2 300 € 2 semaines			✓
<b>FRAIS DE TRANSPORT</b> • Visite des parents à l'hôpital	plafond	382 €	✓	✓	✓
	plafond	1 525 €	✓	✓	✓
• Pour se rendre à l'école	plafond	382 €		✓	✓
<b>DOMMAGES INSTRUMENTS DE MUSIQUE OU VOL</b>	plafond franchise	765 € 15 €			✓
<b>DOMMAGES AUX VÊTEMENTS</b> • Suite à accident corporel	plafond	155 €	✓	✓	✓
<b>DOMMAGES AU VÉLO</b> • Suite à collision	plafond franchise	765 € 15 €			✓
	plafond franchise	155 € 7 €			✓
<b>RACHAT DE FRANCHISE RESPONSABILITÉ CIVILE</b>	plafond	122 €	✓	✓	✓
<b>DOMMAGES AU MATÉRIEL DE STAGE CONFIÉ</b>	plafond	15 250 €			✓
<b>ASSISTANCE FRANCE OU ÉTRANGER</b> (accident ou maladie grave) • Rapatriement sanitaire		Frais réels	✓	✓	✓
	• Transport des parents au chevet de l'enfant	Frais réels	✓	✓	✓
• Soins médicaux à l'étranger	plafond	80 000 €	✓	✓	✓
• Secours sur piste		Frais réels	✓	✓	✓
<b>LES + ASSISTANCE*</b> (prise en charge de votre enfant de moins de 16 ans) • Garde à domicile suite à accident ou maladie (1)	plafond franchise	30 h sur 1 mois 2 jours scolaires ou ouvrés	✓	✓	✓
	plafond franchise	3 h/jour 2 semaines			✓
	plafond	2 fois/jour ouvrable pendant 1 mois		✓	✓

<b>En cas d'immobilisation de + de 5 jours d'un parent suite à hospitalisation ou décès</b>					
• Prise en charge des enfants de moins de 16 ans			✓	✓	✓
• Déplacement d'un proche	plafond	1 aller / retour	✓	✓	✓
• Transfert chez un proche avec accompagnateur	plafond	1 aller / retour	✓	✓	✓
• Intervention assistante maternelle	plafond	30 h sur 1 mois	✓	✓	✓
• Conduite à l'école	plafond	2 fois/jour ouvrable 1 mois de date à date		✓	✓
(1) maladie soudaine, imprévisible et aiguë (non chronique)					
* <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces services organisés et pris en charge par MAAF ASSISTANCE ne se cumulent pas avec les prestations de même nature citées ci-dessus (garde à domicile, rattrapage scolaire, frais de transport...) que vous auriez pris en charge vous-même et dont vous nous auriez demandé le remboursement.</li> <li>• Ces services ne sont pas mis en œuvre dans les DOM-TOM</li> </ul>					

3. RESPONSABILITÉ CIVILE	PLAFOND	MONTANT MAXIMUM	FORMULES		
			B	M	J
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE</b> (sans franchise)					
• Responsabilité civile		10 000 000 €	✓	✓	✓
sauf :					
• Dommages matériels et immatériels	plafond	1 500 000 €	✓	✓	✓
sauf :					
• Dommages causés par des données faisant l'objet d'un traitement informatisé	plafond	10 000 €			✓
<b>DÉFENSE</b>					
• si l'enfant cause des dommages		frais réels	✓	✓	✓
<b>RECOURS</b>					
• si l'enfant est victime d'un dommage (appel à un défenseur personnel)	plafond franchise	3 812 € 152 €	✓	✓	✓

